

## DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 11/10/2022

Référence
2022_10_13

Objet de la délibération
Modification du tableau des emplois : transformation du poste de chargé de mission « mobilités durables » en emploi permanent et transformation d'un poste de chargé de mission « santé » en emploi permanent

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	34	42

Date de la convocation
4/10/2022

Date d'affichage
4/10/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2022 et le 11 octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Lanrivaroaré sous la présidence de CUILLANDRE François, Président.

### Présent.e.s :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine, CARO Pauline, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GUILLORÉ Alexandra, GODEBERT Viviane, MALGORN Bernadette, MORVAN Anne-Sophie, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GUÉVEL Yann, GOSELIN Jacques, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Arnel, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LECLERC Patrick, LE BRIS Jacky, MOUNIER Gilles, PICHON Ronan, PRIGENT Pascal, QUILLÉVÉRÉ Bernard, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TRÉGUER Jean-François.

### Suppléant.e.s :

Mme BRUBAN Claudine (de M. ROUDAUT Stéphane), M. GUELLEC Éric (de Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique).

### Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à M. GUEVEL Yann, LAMOUR Marguerite à M. TALARMIN André, SOUDON Chantal à GUILLORÉ Alexandra, MM. BÈLE Christophe à GOULAOUIC Pascal, NÉDÉLEC Yohann à LE LORC'H Jean-Michel, GOALEC Bernard à M. MOUNIER Gilles, RAPIN Raphael à BALCON Claudie. Stéphane, POUPON Julien à Patrick LECLERC.

### Excusé.e.s :

Mmes : CHEVALIER Christine, TOURNIER Emmanuelle, M. GOUÉROU Jacques.

### Assistaient en outre à la réunion :

Mmes CANTET Vanessa, CLÉMENT Marine, LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, LUCEA Yannick, SIEH Tayeb-Alexandre

**A été nommé secrétaire :** M. André TALARMIN

### Objet de la délibération :

Modification du tableau des emplois :  
transformation du poste de chargé de mission mobilités durables en emploi permanent et transformation d'un poste de chargé de mission santé en emploi permanent

L'assemblée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique.

Transformation du poste de chargé de mission mobilités durables en emploi permanent

Le poste de chargé de mission mobilités durables est un emploi non permanent dans le tableau des emplois. Ce poste est occupé depuis quatre ans avec deux agents ayant effectué chacun deux ans. Il est proposé de renouveler le contrat de l'agent en poste en contrat à durée indéterminée au regard au regard des enjeux « Pays de Brest » sur cette thématique des mobilités et des besoins avérés de coordination, de partage d'expériences, d'accompagnement des intercommunalités.

Les rencontres des mobilités qui ont réuni 100 personnes à Lesneven le 27 septembre dernier ont démontré la pertinence d'échanger entre collectivités, entreprises, associations.

Pour ce faire, il est proposé de supprimer l'emploi non permanent de chargé de mission mobilités durables et de créer un poste permanent de chargé de mission mobilités durables.

Transformation du poste de chargé de mission santé en emploi permanent

Les postes de chargé de mission santé sont des emplois non permanents dans le tableau des emplois. Un des postes est occupé par un agent depuis cinq ans. Il est proposé un contrat à durée indéterminée au regard de la dynamique positive qu'engendre la mise en œuvre du contrat local de santé, avec des résultats probants, et de la nécessité de travailler sur le temps long.

Pour ce faire, il est proposé de supprimer un des emplois non permanents de chargé de mission santé et de créer un poste permanent de chargé de mission santé.

■ **EMPLOIS PERMANENTS**

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Directeur	Attaché	Directeur territorial	1	0	TC
Agent de développement territorial	Attaché Ingénieur	Attaché principal Ingénieur principal	1	0	TC
Agent chargé du secrétariat et de la comptabilité	Adjoint administratif 2ème classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	TC
Chargé de mission économie	Attaché Ingénieur	Attaché principal Ingénieur principal	1	0	TC
Chargé de mission fonds européens	Attaché Ingénieur	Attaché principal Ingénieur principal	1	0	TC
<b>Chargé de mission mobilités durables</b>	<b>Attaché Ingénieur</b>	<b>Attaché principal Ingénieur principal</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>TC</b>
<b>Chargé de mission santé</b>	<b>Attaché Ingénieur</b>	<b>Attaché principal Ingénieur principal</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>TC</b>

■ **EMPLOIS NON PERMANENTS**

<b>LIBELLE EMPLOI</b>	<b>MOTIF DU CONTRAT</b>	<b>REMUNERATION</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>POSTES POURVUS</b>	<b>POSTES VACANTS</b>	<b>DUREE TEMPS DE TRAVAIL</b>
Gestionnaire des fonds européens	l'article 3-3, alinéa 2 de la loi du 26/01/84	Grille indiciaire des attachés territoriaux	A	1	0	TC
Chargé de mission transition écologique	l'article 3-3, alinéa 2 de la loi du 26/01/84	Grille indiciaire des ingénieurs territoriaux	A	1	0	TC
Chargé de mission santé	l'article 3-3, alinéa 2 de la loi du 26/01/84	Grille indiciaire des ingénieurs territoriaux	A	2 1	0	TC
<del>Chargé de mission mobilités durables</del>	<del>l'article 3-3, alinéa 2 de la loi du 26/01/84</del>	<del>Grille indiciaire des ingénieurs territoriaux</del>	A	1	0	TC

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest supprime l'emploi non permanent de chargé de mission mobilités durables et crée un poste permanent de chargé de mission mobilités durables et supprime 1 emploi non permanent de chargé de mission santé et crée un poste permanent de chargé de mission santé.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre